



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

KONFERENZ DER KANTONALEN BEAUFTRAGTEN FÜR SUCHTFRAGEN (KKBS)
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX AUX PROBLÈMES DES ADDICTIONS (CDCA)
CONFERENZA DEI DELEGATI CANTONALI AI PROBLEMI DI DIPENDENZA (CDCC)

S O D K – Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

STÄDTISCHE KONFERENZ DER BEAUFTRAGTEN FÜR SUCHTFRAGEN (SKBS)
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS DES VILLES AUX PROBLÈMES DE DÉPENDANCE (CDVD)
CONFERENZA DEI DELEGATI DELLE CITTA AU PROBLEMI DI DIPENDENZA (CDCC)

À l'attention des cellules de crise cantonales
pour le COVID-19

Berne, le 27 mars 2020

Aide aux personnes dépendantes et COVID-19 virus

Madame, Monsieur,

Dans les conditions actuelles, le maintien de l'offre d'aide aux personnes dépendantes pose des défis de taille aux institutions concernées, en particulier dans le cadre de la réduction des risques. Au nom de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA), de la conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance (CDVD), de la secrétaire générale de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), nous souhaiterions vous rendre attentifs à l'importance que ces offres revêtent pour la protection de la population. À nos yeux, il est essentiel qu'elles soient maintenues et que l'accès à leurs prestations soit toujours assuré. Pour le garantir, ces institutions ont besoin de votre aide.

Libération de l'espace public / Éloignement social

Les treize locaux de consommation, situés dans dix villes et fréquentés par près de 1000 personnes toxicomanes chaque jour, sont particulièrement concernés. Dans certains cantons, il n'est plus possible de maintenir l'ensemble des offres. On observe déjà que les consommateurs se rabattent sur l'espace public ou les appartements privés. Pour les personnes concernées et leur entourage, mais également pour l'ensemble de la population, cette situation présente des risques, notamment de contamination. Afin de préserver la sécurité publique et de protéger les personnes concernées, il convient d'éviter que la scène de la drogue se retrouve dans l'espace public. Si l'offre vient à manquer ces prochaines semaines, le risque d'overdoses et de conflits dans la rue augmentera. Le maintien et / ou l'adaptation pragmatique de ces prestations doit permettre de réduire nettement les risques et les dommages mentionnés.

Secrétariat : Tanja Iff
Secrétariat de la CDCA / CDVD
c/o Office fédéral de la santé publique
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne
Tél. 058 463 88 24
Courriel : tanja.iff@bag.admin.ch

Les personnes dépendantes : un groupe particulièrement vulnérable

En raison de leur système immunitaire affaibli et de leur déstabilisation sociale, les personnes dépendantes sont un groupe vulnérable. Souvent, elles n'ont pas la possibilité d'appliquer les mesures d'hygiène prescrites par le Conseil fédéral, car les bistrotts et des autres établissements sont fermés. Les offres d'aide à bas seuil constituent actuellement le seul moyen d'atteindre ces personnes marginalisées pour les informer des mesures préventives et des règles d'hygiène.

Protection du personnel et des consommateurs

Afin que les offres à bas seuil telles que les centres d'accueil et de conseil, les locaux de consommation, les centres d'hébergement d'urgence, les soupes populaires et d'autres institutions puissent être maintenues, il est essentiel qu'elles aient accès aux ressources nécessaires en termes de matériel et de personnel. Or, on constate que beaucoup d'entre elles manquent d'équipements de protection ; leurs employés ne peuvent donc plus se protéger conformément aux recommandations du Conseil fédéral et de l'OFSP.

Afin d'éviter les conséquences négatives mentionnées ci-dessus, il est impératif que

- les offres d'aide aux personnes dépendantes, qui sont des prestations de base (voir art. 6, al. 3, let. k, de l'ordonnance 2 COVID-19), soient maintenues durant cette période difficile ou que des offres alternatives pour les personnes dépendantes soient disponibles;
- ces institutions soient prises en considération lors de l'attribution de matériel de protection (masques, désinfectant) et de ressources humaines, ce afin de protéger suffisamment le personnel, les personnes dépendantes et, en fin de compte, l'ensemble de la société.

Vous remerciant d'ores et déjà de prendre en compte les demandes et les besoins du secteur des addictions dans les différentes organisations de crise cantonales, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président de la CDCA,

Présidente de la CDVD,



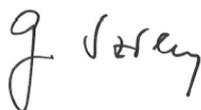
Joos Tarnutzer
Canton de Bâle-Campagne



Aline Bernhardt-Keller
Ville de Lausanne

La secrétaire générale de la CDAS

OFSP
Responsable de l'unité de direction Santé publique



Gaby Szöllösy



Dr Andrea Arz de Falco

Annexes : Lettre de l'OFSP concernant les traitements basés sur la substitution
Recommandations de la Société Suisse de Médecine de l'addiction

Copie à : Cellule de crise COVID-19, Office fédéral de la santé publique
Médecins cantonaux
Pharmaciens cantonaux